Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040716-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026
Date d'affichage : 31 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Néant.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-04-07-16 : Devis du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor – Rénovation lanterne foyer FF119 Rue du Clos du Bourg

Rapporteur : Brigitte ETIENNE
Dans le cadre de l'intervention de l'entreprise ALLEZ chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune il a été constaté que la lanterne du foyer FF119 situé rue du Clos du Bourg était vétuste et devait faire l'objet d'une rénovation.
Le coût total de l'opération est estimé 896,83 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Pour l'application du règlement financier du SDE22, approuvé par délibération du 20 décembre 2019, notre commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE de son territoire.

En conséquence et conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élève à 539,76 €. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Après an avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de rénovation de la lanterne du foyer FF119 présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 896,83 € la participation financière de la commune s'élevant à 539,76 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040716-DE

La dépense sera réglée à l'opération 122 du budget

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 8 avril 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor